

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - Règlement 618-3

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 16 janvier 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement **618-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 618 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LA VILLE DE VALCOURT.**

QUE ce règlement est actuellement accessible sur le site internet de la Ville et déposé au bureau de l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Valcourt, ce 17 janvier 2023.



M^e Lydia Laquerre,
Greffière
